

Concours organisé par la Charte Forestière de Territoire du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne  
et le Conseil Départemental de la Côte d'Or

# *SylvoTrophée*

## *Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne*

1<sup>ère</sup> édition

Dossier d'inscription 2022

A retourner complété avant le 31 mars 2022  
A : Charte Forestière de Territoire,  
Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon,  
2 Place de l'Eglise, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye  
Tel : 03 80 35 22 70 • [guguen@pays-seine-et-tilles.fr](mailto:guguen@pays-seine-et-tilles.fr)

# Conditions et modalités d'inscription au concours

Le SylvoTrophée a pour but de mettre en valeur des propriétaires forestiers du territoire qui ont adopté une gestion multifonctionnelle. Les forêts sont gérées de manière à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les usages autres que sylvicoles.

## Critères de sélection

Le concours SylvoTrophée est ouvert aux personnes physiques et aux communes possédant des parcelles forestières situées sur le territoire du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne (périmètre du territoire, voir annexe 1).

Le propriétaire, accompagné par son gestionnaire (le cas échéant), présente une seule parcelle candidate respectant les conditions suivantes :

- Peuplement feuillu ou mixte,
- Surface comprise entre 4 et 8 ha,
- Dernière exploitation (coupe) il y a moins de 10 ans,
- En règle avec les documents de gestion.

Lors du concours, la parcelle forestière peut être présentée intégralement ou partiellement, à la discrétion du candidat, tant que sa surface est comprise entre 4 et 8 hectares. La propriété intégrant la parcelle candidate peut être sectionale, communale ou privée.

La participation au concours est gratuite.

## Inscription au concours

**Dossier à retourner complété et signé avant le jeudi 31 mars 2022, minuit.**

A : Charte Forestière de Territoire,  
Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon,  
2 Place de l'Eglise, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye  
Ou : [guguen@pays-seine-et-tilles.fr](mailto:guguen@pays-seine-et-tilles.fr)

## Sélection des parcelles

Parmi les candidatures, 5 parcelles seront sélectionnées pour être visitées par le jury. Cette sélection sera réalisée en s'appuyant sur le respect des conditions d'inscription et du contenu de ce dossier. Pour des raisons d'organisation, la sélection des parcelles pourra prendre en compte la proximité des parcelles candidates et la date de dernière exploitation. Les propriétaires locaux seront également prioritaires.



# Règlement du concours

## Le candidat s'engage à :

- Être présent (propriétaire et gestionnaire si possible) lors de la visite de la parcelle par le jury (soit une demi-journée le 02/05/2022 ou le 03/05/2022), présenter la parcelle et en autoriser l'accès aux membres du jury.
- Être présent ou se faire représenter lors de la remise des prix prévue au printemps 2022.
- Être disponible pour répondre à des questions complémentaires en amont de la visite et pour une pré-visite (avril 2022) par les techniciens.
- Autoriser les organisateurs à diffuser les photos prises lors de la visite des parcelles (dans le respect du droit à l'image).
- Accepter, pour les lauréats, que leur nom fasse l'objet d'une communication en vue d'une valorisation des pratiques et d'une promotion du concours.
- Accepter d'être interrogé dans le cadre de retour d'expériences dans la valorisation future du projet.
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation des visites, les résultats et les décisions des jurés. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours, pour toute raison indépendante de leur volonté. Les participations ne pourront donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

## Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne s'engage à :

- Contacter le propriétaire 15 jours en avance pour convenir d'une date de pré-visite avec les techniciens ainsi que pour l'informer de la date et de l'horaire de visite du jury.
- Mettre en place un jury d'experts (sylviculteurs, écologues et usagers de la forêt). Une restitution sommaire de l'expertise réalisée (atouts et points d'amélioration) sera faite en fin de visite de parcelle, à l'attention du propriétaire.
- Garantir la bienveillance lors des échanges qui auront lieu entre jury et candidats lors des visites de terrain, ainsi que dans l'utilisation ultérieure des images et autres communications liées au concours. L'organisateur veillera à ce que ce principe soit aussi respecté par tout autre partenaire prenant part à cette démarche.

## Prix

Le lauréat gagnera un trophée en bois réalisé par un artisan de Côte-d'Or. L'ensemble des candidats sélectionnés seront récompensés (livres, animations). D'autres lots sont susceptibles de s'ajouter.

M/Mme....., candidat(e) au concours SylvoTrophée, atteste avoir lu les engagements et les accepter sans réserve.

Fait à ....., le ...../...../2022

Signature :

# Votre inscription au SylvoTrophée

## Coordonnées du candidat

**Nom du propriétaire :** .....

Propriétaire depuis le : .....

Adresse postale : .....

.....

.....

Adresse électronique : .....

Numéro de téléphone : .....

**Nom du gestionnaire :** .....

**Nom de la forêt :** .....

Statut foncier :

- Privé individuel     Groupement Forestier     Communal     Sectional  
ou Société Civile

→ Fournir une carte de la propriété forestière et de la parcelle présentée au concours

## Votre propriété forestière

### Contexte général de la propriété

Commune où est située la forêt : .....

Surface de la propriété : .....ha

#### Peuplements

.....% de peuplements feuillus ; .....% de peuplements résineux ;

.....% de peuplements mixtes

Plantation : .....

.....

#### Unité paysagère

Plateau     Vallée     Bord de rivière     Zone humide     Côteau

#### Zonages réglementaires

Périmètre de captage     Arrêté de protection de biotope     Zone humide

Parc national, Natura 2000     Autres : .....

Altitude (m) : .....

Exposition (N, S, E, O) : .....

#### Pente moyenne :

Nulle ou faible (<10%)     Moyenne (10 à 30 %)     Forte (30 à 60 %)     Très forte (>60%)

### Caractéristiques de gestion à l'échelle de la propriété

#### Document de gestion durable

Y a-t-il un document de gestion durable ?

Oui (période d'application : .....-.....)     Non

Si oui, lequel ?

PSG     AF     CBPS     RTG

Surface concernée par le document de gestion : .....

Objectifs principaux définis sur la forêt (dont essences-objectifs) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Autres objectifs du propriétaire :

.....  
.....  
.....  
.....

### Expression libre

Autres informations que vous souhaiteriez apporter :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Parcelle candidate

### Contexte général de la parcelle

#### Dimension

Surface de la parcelle ou unité de gestion présentée au concours : .....ha

#### Essences

Essence(s) majoritaire(s) :

.....  
.....  
.....

Autres essences :

.....  
.....  
.....

#### Accessibilité de la parcelle

- Voie de circulation publique     Route à vocation forestière     Piste forestière  
 Sentier ou chemin rural     Aucune

### Caractéristiques de l'itinéraire sylvicole appliqué à la parcelle

#### Objectifs et traitements appliqués

Quel est l'objectif alloué au peuplement ? (essences objectifs, production de bois d'œuvre, de chauffage, autres...) et traitement sylvicole (régulier, ...)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

#### Fréquence des coupes

Rotation appliquée : .....ans



## Caractéristiques de la dernière exploitation sur la parcelle

### Contexte

Année de la dernière exploitation (coupe) : .....

Quel a été le type de cette dernière intervention ? (coupe d'amélioration, éclaircie, balivage, coupe d'ensemencement, etc.)

.....  
.....  
.....  
.....

### Dernière exploitation

Volume total : .....m<sup>3</sup> – stère – tonne,

Dont : Bois d'œuvre : ..... m<sup>3</sup> – stère – tonne, Bois énergie : ..... m<sup>3</sup> – stère – tonne,

Bois d'industrie : ..... m<sup>3</sup> – stère – tonne

### Commercialisation des bois

Mode de commercialisation :

- sur pied     bord de route     coopérative/expert/GFP     moi-même

Proximité des acheteurs :

- locaux (<50 km)     nationaux     autres     ne sais pas

## Annexe 1 - Périmètre du territoire concerné par le concours

